



## QUEL ENTRETIEN POUR MON INSTALLATION ?

**Votre installation d'assainissement non collectif demande un entretien et un contrôle régulier afin qu'elle soit pérenne dans le temps.**

**Les entretiens à réaliser sont les suivants :**

**Le bac de dégraissage :** écrémer les flottants du bac, au moins deux fois par an, afin d'éviter les départs de morceaux dans les canalisations et ainsi éviter tout bouchon ou colmatage de drains.

**Le préfiltre :** sortir le panier ou la pouzzolane, deux fois par an, et le passer sous un jet d'eau afin d'éliminer les particules qui se sont déposées dessus. Cette manipulation permet d'éviter le départ de matières vers le système de traitement et permet ainsi d'éviter son colmatage.

**Le regard de répartition :** nettoyer à l'eau claire, au moins une fois par an.

**Le poste de relevage :** contrôle périodique (tous les 6 mois) de la pompe et si nécessaire, vidange et curage de la bêche.

**Vidange de la fosse toutes eaux** ou de la fosse septique, en moyenne tous les quatre ans.

**Micro station** : vidange régulière des boues, flottants et des refus de dégrillage, vérification de l'équipement électromécanique.

**Les vidanges doivent être réalisées par un vidangeur agréé. Ce dernier est tenu de remettre à l'occupant de l'immeuble ou au propriétaire des ouvrages un bon de vidange.**

### CONTACTS :

**Pour tout renseignement concernant l'assainissement non collectif:**

CIATE-SPANC  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
16 place Jacques LAGRANGE  
23150 AHUN  
Tél : 05 55 62 10 11 Fax : 05 55 62 57 30